



# KASSOUMAI 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNAUTÉ RURALE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

## Compte rendu de la Mission médicale Du 19 février au 6 mars 2011

### I OBJECTIFS

La mission médicale Kassoumai 78 s'est exercée à élargir son action à toutes les structures de santé de la Communauté Rurale de Suelle (C.R.S), pour les Postes de Santé de BAILA, BALANDINE, NIANKITE, SUELLE et les cases de santé qui leurs sont rattachées.

Le partenariat se consacre avant tout :

- à l'éducation et la sensibilisation des populations aux questions de santé publique.
- à la formation complémentaire des professionnels de santé.
- Plus accessoirement à la fourniture de médicaments et de matériels médicaux dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires et utilisables sur place et répondant à des besoins précis.
- Insistons également sur l'effort déployé pour convaincre tous les responsables locaux de la santé de la nécessité d'une gestion plus rationnelle de leurs moyens en leur prodiguant conseils et outils comptables.

### II CONSTATS

- l'éducation des populations déjà engagée les années précédentes est poursuivie cette année de façon

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN  
N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

[www.kassoumai78.org](http://www.kassoumai78.org)



# KASSOUMAI 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNAUTÉ RURALE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

exemplaire par Françoise DALUZEAU, gynécologue et Katia LEGER sage-femme sur le thème précis des grossesses précoces.

- La mission santé s'est rendue compte de l'existence d'une politique générale de Santé Publique au Sénégal, de l'existence de structures administratives, souvent sans moyens efficaces. Il convient de se conformer aux directives générales de Santé Publique édictées et aux thèmes d'enseignement et d'éducation sanitaire des populations jugés prioritaires. Il faut aussi prendre connaissance des outils administratifs existants.
- Cette politique est certainement adaptée à la situation sanitaire du Sénégal et il est vain de la comparer avec celle de notre pays, ses moyens et ses exigences.

## **III ACTIONS**

L'action de la Mission Santé a été remarquablement facilitée et ordonnée par le travail discret et quotidien de Jeannine et Konrad DAUPHIN .

### **1 Les postes de santé**

L'équipe santé a pris une meilleure connaissance des Postes de santé de :

- |             |            |               |
|-------------|------------|---------------|
| - BALANDINE | Infirmier  | Nicolas BADJI |
| - NIANKITE  | Infirmière | Khadi SANE    |
| - SUELLE    | Infirmière | Oumy BADJI    |

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN  
N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

[www.kassoumai78.org](http://www.kassoumai78.org)



# KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNAUTÉ RURALE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

Les interventions dans les postes de santé sont encourageantes : formation dispensée aux Matrones, consultations conjointes avec l'ICP (Infirmier Chef de Poste), toujours intéressé et attentif aux techniques d'examen médical, à l'élaboration d'un diagnostic ou d'un traitement adapté.

Un thème de formation a été abordé : pathologie prostatique et urinaire. Une démonstration pratique a été profitable à l'ICP de BAILA : la pose d'un stérilet par Françoise DALUZEAU

- Se sont confirmées la bonne formation professionnelle et la compétence de terrain **des Infirmiers (ères) Chef de Poste (ICP)** ; mais aussi leur charge de travail, leur surqualification, leur manque de moyens et d'équipement et leur isolement.
- Sur le terrain, du fait du manque de personnel soignant qualifié, la politique de santé repose beaucoup sur **les Agents de Santé Communautaire (ASC)** et sur **les Matrones**, chargées des accouchements. Ce sont des bénévoles, dévoués, cooptés par les communautés villageoises, qui reçoivent, pour les ASC une formation encore sommaire, meilleure pour les Matrones.
- Leur rémunération reste aléatoire. Leur disponibilité doit être totale. Parfois leur motivation chancelle, dans d'autres cas leur dynamisme, leur engagement, leur esprit d'initiative étonnent. C'est bien sur eux que doit porter l'essentiel de notre aide.

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN  
N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

[www.kassoumai78.org](http://www.kassoumai78.org)



# KASSOUMAI 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNAUTÉ RURALE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

- **Le Poste de Santé de BAILA retient traditionnellement beaucoup de notre attention**

Par comparaison aux autres postes de la Communauté Rurale de Suelle (CRS), il apparaît comme vétuste, dégradé et manquant d'entretien et d'équipement. Il reste toujours sans eau courante.

Cet état ne peut se justifier en regard de l'aide matérielle apportée régulièrement depuis plusieurs années.

- Cette aide sous forme de dons de médicaments, pouvant être revendus ensuite, même à un prix modique, aux consultants représente une importante source de richesse.

- La Mission Santé se refuse de porter un jugement sur la gestion du Poste de Santé de BAILA, mais se donne le droit et même l'obligation de contrôler l'utilisation des ressources apportées chaque année.

- La comptabilité du centre reste vague, peu cohérente et peu exploitable.

Sans répondre aux rumeurs villageoises, la Mission Santé a acquis la conviction qu'une partie du lot de médicaments est détournée au profit de la Pharmacie Privée installée depuis peu à Baïla. Il est également possible que certains moyens propres au Poste de Santé, (électricité, véhicule) soient en partie utilisés à des fins personnelles.

Saluons l'action opiniâtre de Christiane GUIGNON et Bernadette COURTY pour éduquer les responsables du Poste à une gestion plus rigoureuse, leur mettant entre

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN  
N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

[www.kassoumai78.org](http://www.kassoumai78.org)



# KASSOUMAI 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNAUTÉ RURALE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

les mains des outils comptables et informatiques simples et efficaces.

L'ambulance du Poste de Santé de BAILA est un cas particulier :

- Ancien VSAB des Sapeurs Pompiers, cédé par le Département des Yvelines, et donné au Poste de Santé au titre de la Coopération Décentralisée.

Malheureusement le véhicule est fragile, mal adapté au service sur les mauvaises pistes de la région, et régulièrement sujet à de graves avaries. Il représente une charge financière pour l'usage qui en est fait.

Le véhicule a été dernièrement réquisitionné par le Médecin Chef du District, totalement privé de véhicule sanitaire.

De nouveau en panne (joint de culasse), le véhicule est confié à un garagiste de Bignona. Il reste dehors, il a l'aspect d'une épave et le coût de sa réparation semble ne pouvoir être assumé ni par le District ni par le Poste de Santé.

Le Comité de Santé de BAILA voudrait rapatrier le véhicule dans l'état et voir quelle destination lui donner.

Le revendre pour pouvoir acheter un véhicule mieux adapté pourrait être la solution.

D'après les propos d'Amadou BOCOUM l'ICP, plusieurs autorités se partagent la responsabilité du Poste de Santé.

- L'Infirmier Chef de Poste, fonctionnaire d'état, nommé par le Ministre de la Santé agit sous la responsabilité et l'autorité du Médecin Chef de District.

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN  
N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

[www.kassoumai78.org](http://www.kassoumai78.org)



# KASSOUMAI 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNAUTÉ RURALE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

- Mais aussi des autorités traditionnelles ou communautaires légalement reconnues :
    - Le chef du village
    - Le Comité de Santé
    - L'Union pour le Développement de BAILA (UDB) qui est une association
    - L'ICP a pu nous affirmer qu'il était le seul responsable de son Poste, et y avait toute autorité, mais aussi a pu déclarer qu'il n'avait aucun moyen pour faire appliquer ses directives par son personnel composé d'Agents de Santé Communautaire.
- La situation reste fluctuante et complexe.

## **IV ENVISAGEONS L'AVENIR SANS DÉCOURAGEMENT**

- 1) Nos actions resteront élargies à la Communauté Rurale de Suelle (CRS), ses postes de santé et cases de santé accessible en toute sécurité.
- 2) Notre action portera essentiellement sur la formation des Agents de Santé Communautaires et des Matrones, en suivant les thèmes proposés par la politique de Santé Publique Sénégalaise et en collaboration avec ses agents délégués sur le terrain.
  - Il faudra aussi tenir compte des désirs exprimés par les intéressés, et traiter les sujets semblant pertinents aux différents intervenants
  - Tout ceci est à définir avant chaque mission. Pierre Marie DIATTA, le superviseur pour la Communauté Rurale de Suelle peut devenir, dans ce projet, un interlocuteur de qualité.

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN  
N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
[www.kassoumai78.org](http://www.kassoumai78.org)



# KASSOUMAI 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNAUTÉ RURALE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

- 3) Notre action portera aussi sur la sensibilisation du Public à de grands sujets de Santé Publique, au cours d'interventions dans les établissements scolaires et les communautés villageoises.
- 4) L'action des médecins généralistes ne doit pas se réduire à assurer des consultations de masse en lieu et place de l'ICP, mais de consulter avec lui pour échanger des connaissances, démontrer des techniques d'examen, rappeler ou initier des démarches diagnostiques et thérapeutiques et ainsi compléter et élargir leur formation.
- 5) Le recrutement de médecins spécialistes est un vœu et une priorité. Notamment en ce qui concerne la Gynéco-obstétrique, la Rhumatologie, l'Ophtalmologie, la Dermatologie. Ils pourront enseigner, accomplir des actes techniques efficaces et lancer des campagnes de dépistage.
- 6) L'action d'autres professionnels de santé est des plus nécessaire : comme la kinésithérapie et la podologie. Remercions à ce propos, Réjane GAUGET pour les soins qu'elle a donnés efficacement à un grand nombre.
- 7) Les efforts pour ordonner la gestion des médicaments et la comptabilité des Postes de Santé sont à poursuivre.
- 8) L'apport des médicaments reste une nécessité sanitaire et économique.
  - La façon quelque peu officieuse avec laquelle nous procédons sera de plus en plus aléatoire.
  - Les laboratoires délivrent de moins en moins de médicaments gratuits.

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN  
N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

[www.kassoumai78.org](http://www.kassoumai78.org)



# KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNAUTÉ RURALE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

- Les Autorités Sénégalaises semblent vouloir décourager par des formalités douanières l'apport de médicaments sur le territoire, même sous forme de dons.
  - Nous formulons le vœu que chaque ICP nous communique durant la préparation de notre voyage, la liste des médicaments les plus utilisés et les plus indispensables qu'il ne peut se procurer au Sénégal, du moins en quantité suffisante. Nous devons comme chaque année, très longtemps à l'avance, demander les autorisations à la douane.
  - Enfin ouvrir un budget pour se procurer sur place les médicaments de première intention et le petit matériel sanitaire est une très bonne idée à suivre.
- 9) Enfin, il serait judicieux de prévoir, pour chaque poste de santé, un lot de petits matériels et instruments indispensables pour la consultation et qui font régulièrement défaut (pèse personne, pèse bébé, otoscope, abaisses langues, lampe électrique, S.H.A, gants, doigtiers, vaseline ...)  
Leur dénuement est grand

**Tous ensemble, ou avec d'autres notre action continuera.  
On ne renoncera pas à l'Afrique.**

Michel Bazin

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN  
N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
[www.kassoumai78.org](http://www.kassoumai78.org)